

Convocation du 3 Décembre 2020 adressée individuellement à tous les conseillers municipaux pour le 9 Décembre 2020.

SEANCE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le neuf Décembre à 20 heures 00, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de THIMORY, exceptionnellement réuni dans la salle polyvalente pour respecter la distanciation en raison des mesures sanitaires à appliquer pour faire face à l'épidémie COVID-19,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GOISET Magali, ~~HADOUX André~~, FAYARD Marie-Claire, BOURGEOIS Michel, FAUCONNIER Claire, BISSONNET Michaël, ~~BOURGEOIS Nathalie~~, CHIFFLET Patrick, PLAT Sébastien, DESTERNE Marion, ~~PROCHASSON Marine~~, CUNIN Quentin, PROCHASSON Benoit, SONVEAU Guillaume, VENON Matthieu.

Etaient absentes excusées : Mme BOURGEOIS Nathalie donne procuration à Mr Michel BOURGEOIS, Mme PROCHASSON Marine donne procuration à Mme Claire FAUCONNIER.

Absent : Mr André HADOUX.

Ordre du jour

- Vote du Statut d'Adjoint
- Vote du nombre d'Adjoints
- Demande de subvention DETR – Travaux d'Aménagement Route d'Oussoy
- Décision modificative sur Budget Communal
- Questions diverses

Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire demande l'accord de l'assemblée pour l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour, à savoir : Décision sur Prix de Vente des terrains communaux sis Route de La Cour. L'assemblée valide cet ajout.

Mme le Maire demande l'observation d'une minute de silence en mémoire de Mr André LEBOEUF, Maire de la Commune d'Oussoy en Gâtinais et Président du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable, décédé le 8 Décembre 2020 de la COVID 19.

49-2020 Décision sur l'éventuel maintien du statut d'Adjoint d'un élu

Mme le Maire informe l'assemblée du retrait de toutes les délégations de fonctions et signature à Mr André HADOUX, 1^{er} Adjoint, à compter du 19 Novembre 2020 (arrêté n°2020-07-Délégation).

Ce retrait de délégations a entraîné l'arrêt du versement de toute indemnité de fonctions.

Dans le cadre de la procédure à suivre, Mme le Maire demande à l'assemblée de bien

vouloir se positionner sur le maintien ou non du statut d'adjoint de Mr André HADOUX.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de ne pas maintenir le statut d'adjoint à Mr HADOUX André.

50-2020 Détermination du nombre d'Adjoints

Mme le Maire explique que suite à la précédente décision (délibération 49-2020 portant retrait du statut d'adjoint à un élu), il y a lieu de déterminer à nouveau le nombre d'adjoints.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil fixe à 3, le nombre d'adjoints.

Les Adjoints en place remontent d'un rang dans l'ordre du Tableau.

Mme FAYARD Marie-Claire, précédemment 2^{ème} Adjointe, devient 1^{ère} Adjointe

Mr BOURGEOIS Michel, précédemment 3^{ème} Adjoint, devient 2^{ème} Adjoint

Mme FAUCONNIER Claire, précédemment 4^{ème} Adjointe, devient 3^{ème} Adjointe.

51-2020 Décision Modificative sur Budget Communal 2020-01

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement de crédits sur le budget communal afin de couvrir les dépenses obligatoires.

Virements de crédits

Compte 6218 – Autre personnel extérieur	- 6 000 €	
Compte 6411 – Personnel titulaire		+ 3 000 €
Compte 6413 – Personnel non titulaire		+ 3 000 €

Après avoir entendu ces explications et à l'unanimité, le Conseil valide ces opérations.

52-2020 Demande de subvention DETR 2021 – Travaux d'Aménagement Paysager Route d'Oussoy

Dans le cadre de la mise en valeur du Centre Bourg et notamment aux abords de la Place de l'Eglise,

Mme le Maire expose à l'assemblée que suite à l'abattage des sapins, la nécessité d'isoler les habitations du Clos du Limetin de la Route d'Oussoy et rendre cet espace public assez fréquenté aussi accueillant que possible, est née l'idée d'un projet global d'aménagement paysager.

Cet aménagement nécessite l'arrachage des souches d'arbres coupés, la mise en place d'une haie fleurie avec paillage, plantation de quelques arbres et engazonnement ainsi que l'implantation de mobilier urbain.

Des devis ont été sollicités auprès de l'entreprise SAUVEGRAIN et la société ADEQUAT pour des montants respectifs de 16 441 € HT et 1 965 € HT (hors frais de port) soit un montant global de 18 406 € HT.

Après concertation et délibération, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** le projet d'aménagement paysager de la Route d'Oussoy
- **Approuve** le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux	13 471 € HT	D.E.T.R. à hauteur de 50 %	6 735.50 € HT
Mobilier urbain	4 935 € HT		2 467.50 € HT
		Autofinancement	9 203.00 € HT
TOTAL	18 406 € HT	TOTAL	18 406.00 HT

- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 9 203.00 €
- **Autorise** Mme le Maire à déposer la demande de subvention et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

53-2020 Révision du prix de vente des terrains communaux

Mme le Maire informe l'assemblée que la collectivité dispose de trois terrains communaux disponibles à la vente et situés sur la Route de La Cour.

Le prix de vente est actuellement fixé à 40 € le m² pour des terrains de 1069 m², 1044 m² et 1003m².

L'état actuel du marché oblige la collectivité à revoir à la baisse ce prix de vente, aussi Mme le Maire sollicite une décision de l'assemblée.

Après concertation, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents :

- De **valider** le nouveau prix de vente desdits terrains à **30 € le m²**
- **Charge** Mme le Maire d'en effectuer la publicité, la plus large possible.

Questions diverses

Sictom : Une extension du tri sélectif concernant les emballages plastiques (pots, barquettes, films plastiques) est en cours d'étude.

La Fibre : Le déploiement de la fibre sera conduit par la société LYSSEO entre 2021 et 2023. Le projet de LYSSEO est l'implantation d'un NRO (Nœud de Raccordement) pour une surface de 24 m² au fond de l'impasse de La Poste à la place du petit garage communal qui devra être déposé.

Le Conseil Municipal demande la signature d'une convention avec la société LYSSEO fixant un loyer annuel de 1000 €uros pour l'Occupation du Domaine Communal.

Epage : Une communication sur la future zone humide située Route de La Cour sera faite dans le prochain bulletin municipal.

Les travaux devraient débuter courant de l'été 2021.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 20 JANVIER 2021 A 20h00

Séance close.

Fait et délibéré, les ans, mois et jour susdits.

Et ont signé, les membres présents.